

## **ALERTE SUR L'EXTENSION DES PIAL DANS L'ACADÉMIE DE PARIS : L'ÉCOLE INCLUSIVE AU RABAIS, L'EXPLOITATION DES AESH ACCRUE**

Introduits par la loi Blanquer en 2019, les Pôles Inclusifs pour l'Accompagnement Localisé (PIAL), présentés par le ministère comme un moyen de « prise en compte des besoins au plus près de la réalité », sont des regroupements d'écoles et d'établissements du 2<sup>d</sup> degré dédiés à la gestion de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et qui s'inscrivent dans la **logique plus globale de démantèlement de l'accompagnement individuel au profit d'un accompagnement de plus en plus mutualisé, dans une volonté d'économie de moyens.**

Inauguré à la rentrée 2019-2020 dans l'académie de Paris, ce dispositif concernait 3 lycées, 27 collèges et 152 écoles, regroupés dans 28 PIAL. Et, alors qu'aucune évaluation de leur efficacité n'a été faite, que les AESH, premier-es concerné-es, n'ont pas été consulté-es... **L'académie de Paris prévoit leur généralisation à toutes les écoles et tous les collèges et lycées de Paris pour la rentrée 2020-2021 !**

### **Mise en place des PIAL, quelles conséquences ?**

#### **Un accompagnement au rabais**

Pour couvrir les besoins et pallier les difficultés de recrutement, les AESH sont amené-es à accompagner de plus en plus d'élèves avec donc de moins en moins d'heures pour chacun-e. Des collègues se sont retrouvé-es dans des situations ubuesques (accompagnement d'un-e élève pour une heure hebdomadaire, regroupement des élèves en situation de handicap dans la même classe, élèves qui se retrouvent avec 3 AESH, etc.). Lorsque le ministère déclare que tou-tes les élèves qui en ont besoin sont accompagné-es, il omet de préciser dans quelles conditions. Il ne s'agit plus d'accompagner pour favoriser l'inclusion mais d'optimiser et de rentabiliser des ressources humaines pour répondre à un besoin de chiffres.

#### **Un renforcement de la hiérarchie**

Les PIAL sont placés sous la responsabilité hiérarchique des chef-fes d'établissement et des IEN de circonscription (pilotes de PIAL) mais leur gestion (accompagnements, emplois du temps) est confiée à un-e coordinatrice-teur. Dans l'académie de Paris, cette mission a été confiée à des AESH volontaires, recruté-es sur profil parmi les collègues en poste et bénéficiant pour cela d'une décharge partielle de leur temps de travail. Cette organisation met en place des échelons hiérarchiques entre les collègues et ouvre la porte à une forme de caporalisation.

#### **Une organisation maltraitante et pathogène**

Affecté-es directement au PIAL (et non plus aux écoles, collèges ou lycées), les AESH ont vu leurs lieux de travail et leurs déplacements se multiplier. Elles et ils ont dû faire face tout au long de l'année aux changements incessants d'emplois du temps et d'élèves ainsi qu'aux injonctions hiérarchiques absurdes, renforcées par le sentiment de toute puissance de certain-es collègues coordinatrice-teurs de PIAL. Nombreuses-eux sont les collègues qui témoignent d'une perte de sens de leur travail et d'un sentiment d'inutilité.

**SUD éducation Paris continue de s'opposer au démantèlement de l'accompagnement individualisé, à la mise en place des PIAL et à leur extension dans l'académie de Paris.**

**SUD éducation Paris appelle les collègues :**

- à résister aux injonctions d'accompagner de plus en plus d'élèves ;
- à refuser d'assurer la coordination des PIAL.

#### **En attendant les droits régressent**

Les salaires stagnent. L'amélioration du statut par les contrats de 3 ans n'est que de la poudre aux yeux. Les AESH demeurent relégué-es à la marge des équipes pédagogiques, invisibilisé-es au quotidien. Les conditions de travail dans les PIAL et l'utilisation des AESH comme variable d'ajustement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap renforcent l'exploitation de ces travailleuse-urs pauvres de l'éducation nationale. Les dérives sont monnaie courante : ici on demande aux AESH de trier les colis de rentrée, là de s'occuper de tou-tes les élèves en difficulté.

#### **S'organiser et lutter**

Nous n'obtiendrons aucune amélioration de nos conditions de travail et de notre statut sans un rapport de force conséquent à même de faire plier le gouvernement. Depuis plusieurs années, des AESH s'auto-organisent au sein de collectifs de lutte pour mener une double bataille : celle de l'obtention d'un statut de fonctionnaire et celle du respect du peu de garanties obtenues ces dernières années dans l'académie de Paris. SUD éducation Paris se tient à la disposition de ces collectifs pour leur apporter le soutien matériel, financier et militant.

**SUD éducation Paris revendique la titularisation des AESH, sans conditions d'ancienneté, de diplôme, de nationalité, l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail, et appelle les collègues AESH à renforcer la lutte.**